



Pierre Bourdieu

FORMATION au Diplôme d'Etat « Assistant de Service Social » ASS

Niveau II
(grade de licence)

Formation diplômante
accessible avec le BAC

Ouvert à tous

- ↔ poursuite d'études
- ↔ reprise d'études
- ↔ situation d'emploi
- ↔ réorientation
- ↔ insertion / réinsertion professionnelle

Le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est accessible via une démarche de VAE (*Validation des Acquis de l'Expérience*).

Approche pédagogique

La formation en centre de formation se déroule selon les modalités diversifiées comprenant : des cours magistraux, des ateliers interactifs, des travaux de groupe, des interventions, des visites de lieux professionnels, des apprentissages par la mise en pratique, des travaux individuels et du travail personnel.

Les sites qualifiants, un atout pour la formation :

Les stages professionnels se déroulent dans des établissements conventionnés : les «sites qualifiants».

Ces établissements participent à la qualité du projet pédagogique de l'établissement. Ils permettent l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein des référentiels professionnels au même titre que la formation théorique.

Ce diplôme fait actuellement l'objet d'une réforme nationale.

Les modalités de sélection seront inchangées pour cette année mais l'architecture de la formation et son déroulé seront connus au printemps 2018.

Institut du Travail Social Pierre Bourdieu

8 cours Léon Bérard, 64000 PAU
05 59 84 93 93 - contact@its-pau.fr
www.its-pau.fr



L'Assistant de Service Social (ASS) intervient auprès des personnes, des familles ou des groupes d'individus en difficultés que celles-ci soient d'ordre social, économique ou professionnel, psychologique. Ses grandes missions sont l'insertion, la prévention, la protection.

Il s'appuie sur des valeurs humanistes inscrites dans son code de déontologie pour effectuer toute intervention auprès des personnes, des familles ou des groupes sociaux et :

- ⇒ favorise la participation des usagers à l'amélioration de leurs conditions de vie.
- ⇒ contribue avec eux à l'accès aux droits dans un souci de justice sociale et dans le respect des droits fondamentaux.
- ⇒ intervient sur des problématiques très diverses : enfance et adolescence, problèmes familiaux, difficultés sociales, difficultés d'insertion, violence, surendettement...

Il se doit de fournir une aide adaptée à chaque situation en fonction des difficultés.



Les aptitudes

- ⇒ Sens du contact et autonomie
- ⇒ Sens des relations humaines face à des personnes fragilisées
- ⇒ Intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- ⇒ Aptitude à la communication et bonne culture générale
- ⇒ Maturité et équilibre personnel
- ⇒ Engagement et gestion des situations de crise
- ⇒ Discrétion (secret professionnel)



Où exercer ?

L'Assistant de Service Social peut exercer dans les collectivités locales, l'État, les organismes publics, les entreprises industrielles et commerciales publiques ou privées, les associations du secteur sanitaire et social. Les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.

Après quelques années d'expérience l'ASS peut évoluer vers des fonctions d'encadrement :

- Responsable d'unité socio-éducative, médico-sociale,
- Responsable de service social.

Durée de la formation

La formation se déroule en **3 ans**.

Elle comprend en alternance :

⇒ **1 740 h** d'enseignement théorique

⇒ **1 680 h** de stages professionnels soit 12 mois

Contenu de la formation

La formation est organisée en modules rattachés aux quatre Domaines de Compétences (DC) suivants :

⇒ DC 1 : Intervention professionnelle en service social : présentation et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles.

⇒ DC 2 : Expertise sociale : présentation d'un mémoire d'initiation à la recherche.

⇒ DC 3 : Communication professionnelle en service social : dossier de communication réalisé en centre de formation.

⇒ DC 4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles: épreuve de connaissance des politiques sociales.

Contacts :

Responsable de Formation :

Christian CASANAVE
christian.casanave@its-pau.fr

Admissions

Corinne DREVOND
corinne.drevond@its-pau.fr

Secrétariat pédagogique

Sylvie LARTIGAU
sylvie.lartigau@its-pau.fr

VAE

Véronique FLORIAN
veronique.florian@its-pau.fr



Accès à la formation

Conditions d'inscription

Les candidats doivent être titulaires, soit :

- ⇒ Du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ⇒ de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les Universités, ;
- ⇒ du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
- ⇒ d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État homologué ou enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles, à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- ⇒ d'un diplôme au moins de niveau IV délivré par l'État et visé à l'article 451-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

À défaut, il faut avoir réussi « l'examen de niveau » organisé chaque année par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Dans tous les cas, pour entrer en formation les candidats devront réussir les épreuves d'admission organisées par l'établissement.

Les épreuves de sélection

Des épreuves écrites (appelées épreuves d'admissibilité) :

- ⇒ un questionnaire de culture générale (20 mn)
- ⇒ une épreuve écrite composée d'un résumé et d'une argumentation (2h30)

Des épreuves orales (appelées épreuves d'admission) sous réserve d'admissibilité à l'écrit :

- ⇒ un entretien de groupe (1h00),
- ⇒ un entretien avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel (30 mn),
- ⇒ un entretien avec un psychologue (20mn).



Dispenses et allègements

Les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau III bénéficient d'allègements de formation et de la validation automatique de l'épreuve « dossier de communication » et de l'épreuve « connaissance des politiques sociales ».

Les candidats qui justifient d'un diplôme au moins égal au niveau III, homologué ou enregistré au répertoire nationale des certifications professionnelles peuvent bénéficier d'allègements de formation dans la limite des 2/3 de la durée de la formation.

Cette formation est organisée dans le respect des modalités de mise en Crédit Européens (ECTS). L'obtention du diplôme permet l'obtention de 180 crédits.

**Pour vous inscrire
ou pour obtenir plus d'informations sur
la formation (calendriers d'inscription,
règlements, tarifs)
rendez-vous sur notre site internet :
www.its-pau.fr**